

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Abonnements et annonces... RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX.

RÉDACTION & ADMINISTRATION... 17, RUE NEUVE, 17... Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX

Abonnements et annonces... RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

ROUBAIX, LE 11 DÉCEMBRE 1885

LE PRINCIPAL COUPABLE

Le dossier de l'affaire de Lang-Son vient de se grossir d'une pièce nouvelle: c'est le rapport du colonel Borgnis-Desbordes, chargé par le général Brière de l'Isle de faire une enquête sur l'évacuation de Lang-Son et sur la retraite qui l'a suivie.

Le colonel Borgnis-Desbordes, chargé par le général en chef d'une enquête portant sur des faits déterminés, n'avait pas à occuper des événements antérieurs. Ses investigations ont porté exclusivement sur les actes du colonel Herbingier, et il en ressort, nous le disons à regret, l'impression que cet officier supérieur s'est trouvé singulièrement au-dessous de sa tâche.

Le général Brière de l'Isle avait d'ailleurs acheminé dans la direction de Lang-Son des renforts et des convois qui ne pouvaient tarder à rejoindre la 2e brigade. Il était donc possible, sinon de tenir dans Lang-Son, ce qui était bien difficile avec l'effectif dont on disposait, tout au moins de rétrograder en bon ordre sur Chu, en opposant partout à l'ennemi une résistance vigoureuse.

Le rapport du colonel Borgnis-Desbordes est donc accablant pour le colonel Herbingier, et les esprits impartiaux pourront même trouver qu'il l'est trop. Car, s'il est juste de rendre l'infortuné successeur du général de Négrier responsable de la direction imprimée à la retraite, c'est dépasser le but que de lui reprocher d'avoir décidé la retraite elle-même.

On invoque à ce propos l'avis formulé par le général de Négrier et qu'il avait dicté malgré sa blessure à son officier d'ordonnance, M. Degot.

autre: « il devienne inutile d'évacuer ». La retraite, l'évacuation entraînaient dans les prévisions du général de Négrier, mais il ne voulait s'y résoudre, avec toute raison, qu'après s'être convaincu, en observant l'ennemi, qu'il n'y avait pas d'autre parti à prendre.

Cela devient évident lorsqu'on se reporte au texte de la dépêche du général de Négrier, communiquée à la commission des 33, dépêche dont nous avons publié le texte et que M. Jules Ferry avait si audacieusement mutilé.

Cette dépêche, adressée par le général Brière de l'Isle au ministre de la guerre, le 26 mars, est datée de Dong-Dang, le 24 mars, 11 heures du soir. Elle est antérieure de quatre jours à la blessure du général de Négrier, elle a trait à l'échec de Bang-Bo.

« Mes efforts ont échoué, dit le général, devant une supériorité numérique considérable et des attaques enveloppantes dont les effectifs croissent sans cesse. » Le général donne ensuite des détails sur l'énormité relative des pertes subies dans cette journée et sur la démoralisation qui en est résultée pour le malheureux 11e, sur qui ces pertes ont porté pour la plus grande partie. Il ajoute enfin: « JE N'AI PU ME DÉGAGER QU'À GRAND PEINE. »

Enfin, le général Brière de l'Isle, commentant la dépêche de son lieutenant, dit pour son propre compte: « Je suis obligé d'arrêter l'offensive que je me disposais à prendre sur le Song-Koi. Ma place est à Hanou et Hong-Hoa pour faire face aux flottilles et le restant de mes forces à toute épreuve et pour fournir à Négrier par tous les moyens héroïques des vivres et des munitions. »

Répondons que cette partie de la dépêche personnelle au général Brière de l'Isle est antérieure de deux jours à la blessure du général de Négrier et que les faits qu'elle vise l'ont précédés de deux fois quarante-huit heures. A ce moment la situation était assez grave pour que l'intéressé Négrier fût obligé de rétrograder, après avoir subi un échec sérieux, devant la supériorité numérique de l'ennemi et en présence de ses attaques enveloppantes.

« Mais il n'est pas responsable de la situation si grave où se trouvait la 2e brigade après l'échec de Bang-Bo. Cette situation, il ne l'avait pas créée, pas plus que Négrier lui-même, pas plus que Brière de l'Isle, ni aucun de ceux qui ont porté les armes ou versé leur sang au Tonkin. Celui qui en est responsable, c'est celui-là même qui altérait, qui falsifiait les dépêches des généraux pour cacher au pays la situation dans laquelle il avait mis son armée. Le premier, le principal coupable en un mot, dans l'affaire de Lang-Son, comme dans tout le reste, du commencement à la fin de l'expédition du Tonkin, c'est le Gouvernement. »

La mère du colonel Herbingier

Mme veuve Herbingier a fait une démarche auprès du ministre de la guerre à propos des accusations portées contre son fils.

Une brochure

Une brochure publiée en Belgique, ayant pour titre le Président de la République et sa réélection, a été arrêtée à la frontière.

Un opéra inédit en province

Le théâtre de Reims vient d'avoir la bonne fortune de représenter un opéra de Mme Pauline Thys: Le mariage de Tabarin, qui n'avait pas encore été joué.

M. de Bismarck

Berlin, 10 décembre. — M. de Bismarck souffre de nouveau de névralgies faciales.

Les élections anglaises

Paris, 10 décembre. — C'est aujourd'hui le dernier jour des élections en Angleterre. Hier soir, il y avait d'élus 331 libéraux, 250 conservateurs et 82 partisans.

Les événements d'Espagne

Madrid, 10 novembre. — Le décret d'amnistie a été signé aujourd'hui. Le frère du roi de Portugal reste ici pour les funérailles; il ira ensuite à Berlin négocier le mariage du prince héritier avec la quatrième fille du prince impérial d'Allemagne.

UN INCIDENT A LA CHAMBRE

Vive émotion, jeudi à la Chambre, causée par la publication dans le journal le Temps du rapport du colonel Borgnis-Desbordes.

M. Rochefort, très surexcité, allait et venait dans les couloirs, répétant: « C'est une infamie, c'est une ignominie. Comment, on refuse à la commission du Tonkin le rapport Borgnis-Desbordes et le Temps le publie ensuite. Il fallait au moins faire publier en même temps le rapport du colonel Manster qui met à néant celui du colonel Borgnis-Desbordes. C'est Ferry qui a fait le coup. »

Une violente altercation entre le rédacteur en chef de l'Intransigeant et le ministre de l'Intérieur s'est produite à ce sujet au moment où M. Floquet montait au fauteuil et avant que la séance soit ouverte. « C'est ignoble, c'est infâme, ce que vous avez fait », dit M. Rochefort, en s'adressant à M. Allain-Targé. Ce dernier ayant souri de cette explosion d'indignation; vous riez, s'écria M. Rochefort, mais ce n'est pas moins une infamie. »

La commission du Tonkin pendant ce temps décidait de poser une question au gouvernement, et chargeait M. Lockroy de ce soin. On a vu quelle a été la réponse du général Camponon qui s'est empressé de rejeter la faute sur son collègue de la marine.

Touchante homogénéité ministérielle. Quant à l'indiscrétion, les uns l'attribuent au général Lewal, les autres au général Brière de l'Isle.

M. Rochefort publie aujourd'hui un article dans lequel il rétablit la scène; après avoir dit que si le gouvernement n'était pas complice de la communication du rapport du colonel Borgnis-Desbordes, il poursuivrait devant les tribunaux le journal le Temps pour soustraction frauduleuse de pièces appartenant à l'Etat, il écrit:

« Mais nous les défions de le poursuivre; et nous sommes sûrs qu'à cette heure, M. Hébrard n'a pas sur son sort la plus légère inquiétude. »

« Un tel mépris de la représentation nationale, un tel cynisme à passer par-dessus la tête de la commission et à verser ses confidences dans les colonnes des feuilles officieuses, nous avaient tous espérés au point qu'il nous a été impossible de ne pas exprimer tout haut les sentiments de dégoût que de pareils procédés nous inspirent. »

« La Liberté, en rapportant l'incident qui s'en est suivi, prétend que le ministre Allain-Targé, qui, à ce moment, était seul sa face violacée au banc des ministres, aurait répondu à mes récriminations: « Vous n'avez pas à m'interpeller ici. Ce que vous faites là est une polissonnerie. »

« Notre confrère se trompe. Le ministre de l'Intérieur s'est contenté de répondre: « Vous n'avez pas à m'interpeller si vous voulez. »

« S'il avait ajouté l'impertinence que lui prête la Liberté, sa figure aurait immédiatement passé de son rouge habituel à une teinte encore plus foncée. »

LA COMMISSION DU TONKIN

Le rapport de M. Andrieux sur les pièces diplomatiques, lu aujourd'hui à la commission du Tonkin, constate les désordres des négociations et des plaintes de MM. Patenôtre et de Semelle.

Il constate également que lorsque M. Pournier a signé les préliminaires du traité, il n'avait plus de pièces, les ayant toutes passées à l'amiral Lespès d'où une grande incohérence dans la direction.

L'incident de Bang-Bo doit être attribué à l'imprévoyance des signataires et de M. Ferry. Le Thung-Ya-Yamen n'avait pas connaissance de la note Pournier sur les délais d'évacuation. M. Ferry, après avoir posé le principe de l'indemnité, déclarait, le 23 avril 1884, closes les opérations militaires. De l'indemnité de 3 millions on n'en parle plus.

Après d'humilier la Chine, il fallait accepter ses explications basées sur la diversité de texte et d'interprétation, mais M. Ferry n'accepte pas de discussion.

La Chine offrait alors l'évacuation du Tonkin, la cessation des hostilités pendant 6 mois, plus une indemnité de 3,500,000 fr. Il a fallu la défaite de Lang-Son pour ramener M. Ferry à des idées plus pacifiques et alors il consent à un paix très inférieure à celle qu'on lui offrait par l'arbitrage des Etats-Unis et à ce qu'il avait demandé plus tard à la Chine par l'entremise de l'Angleterre.

Le professeur de l'Annam, ajoute le général, serait moins difficile, parce qu'il est plus éloigné de la Chine. Les mines du Tonkin n'existent pas. Son climat est insalubre et le territoire qui sépare le Delta de la frontière chinoise est couvert de forêts inextricables. J'ai cherché, ajoute le rapporteur, à trouver quelques renseignements sur les projets commerciaux du gouvernement au Tonkin. Je n'ai trouvé qu'une pièce portant écrit de la main de M. Ferry et signé par lui, concernant un traité financier: « Le gouvernement français concède à la compagnie financière, représentée par MM. Bozarian, Chabrières, Arles, Toudu et Dietz-Moulin, l'autorisation de construire et d'exploiter les voies ferrées au Tonkin, l'exploitation des usines, la perception des impôts en régie, etc. »

M. Andrieux, au terminant, dit: je livre cette pièce à la commission. Elle appréciera. N'y a-t-il aucun commentaire.

Après l'audition de ce rapport, la commission a décidé de se réunir ce soir à 9 heures. En partant, M. Clémenceau, très mécontent de l'indiscrétion commise par le Temps, s'est écrié: « Lisez la Justice de demain, vous y trouverez une jolie petite dépêche du Tonkin. »

La commission s'est réunie à 9 heures. 16 membres étaient présents. L'amiral de Dompremier d'Ironay a communiqué une note de M. Haymynie, qui a fait un long voyage au Cambodge. Les commissaires ont décidé de clore la discussion générale et nommeront demain le rapporteur. M. Pelletan a critiqué les chiffres budgétaires présentés par M. Casimir Périer et a dit qu'il était prêt à voter ceux des budgets de 1890 et 1900 qui étaient actuels.

Après de vives observations entre MM. Ballue, Pelletan et Périer, ce dernier soutenant que les chiffres de son rapport sont exacts, la séance a été levée.

Le rapporteur sera M. Pelletan, qui déposera son rapport lundi.

Réception de M. Bertrand A L'ACADEMIE FRANÇAISE

Jeudi a eu lieu, à l'Académie française, la réception de M. Joseph Bertrand, élu en remplacement de M. J.-B. Dumas.

M. Joseph Bertrand était déjà secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Le fauteuil qu'il va occuper à l'Académie française est le quarantième et porte le nom de Destutt de Tracy. Depuis la fondation de l'Académie, M. Joseph Bertrand est le treizième occupant de ce fauteuil.

Comme à toutes les solennités de l'Académie française, les tribunes étaient pleines d'un public élégant.

Dans une tribune particulière se trouvaient Mme J.-B. Dumas, veuve du grand savant dont on faisait l'éloge, et sa fille, Mme Hervé-Mangon, femme de l'ancien ministre.

M. Joseph Bertrand, dans son éloge de J.-B. Dumas, rappelle les débuts de J.-B. Dumas à Genève, lorsqu'il était simple élève à la pharmacie Leroy.

J.-B. Dumas devint célèbre à Genève. Les plus illustres savants de Genève venaient philosopher dans l'arrière-boutique de la pharmacie Leroy, et admirer le jeune maître. Alexandre de Humboldt, le passage à Genève, rendit visite au jeune chimiste.

Un personnage de grand nom dans la science et de grand crédit dans le monde, zélé pour les savants, fêté par les académies, inattaquable dans son ardeur à tout connaître, admirable par sa promptitude à tout comprendre, c'était Alexandre de Humboldt, — vint à l'improvise s'asseoir sur l'unique chaise de la petite chambre où, entouré de livres, le crayon à la main, Dumas dessinait un projet d'appareil. « En me rendant au congrès de Verone, dit le grand voyageur, j'ai voulu visiter de vieux amis, en faire de nouveaux peut-être, voulez-vous m'y aider? Confus des avances d'une telle amitié, ravi d'une telle fête, Dumas se montra digne d'un tel honneur. »

Le silence pesait à Humboldt, comme à d'autres l'oisiveté; il parlait bien et savait beaucoup dire; initié à toutes les sciences, exercé à toutes les études, fertile en idées amusantes, qu'il inventait pas tous, effleurant tout problème, sondant toute profondeur, perçant de traits malins toute ambiguë chimie, admirateur sagace de tous les talents, observateur satirique de toutes les faiblesses, révélateur indiscret de tous les secrets, mettant en scène ceux qu'il en jugeait dignes, il donnait aux grandes figures le relief et la vie. Respectant La place, osant souffrir d'Amperé, admirant sans juger entre eux. Geoffroy Saint-Hilaire et Cuvier, Gay-Lussac était pour lui un admirable compagnon d'études, Arago, le modèle des amis, Chevrolat un jeune savant de grand avenir. Elevant ses regards et l'audace de son vol au niveau de ces grandes renommées, Humboldt, étonné de savoir et de zèle, savait éblouir les esprits, mettre en branle les idées, faire retentir les échos.

J.-B. Dumas vint à Paris, où il ne tarda pas à acquérir une immense renommée. Professeur à l'Athènes, à l'Ecole polytechnique et à la Sorbonne, ses cours étaient très suivis par toute la jeunesse studieuse.

Il fonda l'Ecole centrale, où ses élèves, fiers de lui, le surnommèrent le Monge de l'Ecole centrale.

J.-B. Dumas s'occupa aussi de questions industrielles. Voici à ce sujet une anecdote: M. Dumas étudiait l'éclairage des nos rues. Satisfait d'une disposition nouvelle et certain du succès, pour jour de l'inauguration, pent-être de l'admiration d'un bon juge, il proposa à Balard, son intime ami, une promenade dans les rues de Paris. C'était le soir même de l'essai; il le conduisit, sans affectation, sur le théâtre de l'expérience.

« Ces becs de gaz, dit-il, ne sont-ils pas admirables! — Quel progrès! répond Balard, depuis les temps des réverbères! L'effet était manqué. »

A quelques jours de là, le président de la commission d'éclairage reçut une lettre, elle venait du lieu de l'épreuve. « C'est un remerciement », se dit M. Dumas. C'était tout le contraire. Les marchands se plaignaient. L'éclairage nouveau nuisait à leurs boutiques. C'est l'effet du contraste. Dumas tourna la déception en divertissement et en cocotte qu'il aimait à faire.

M. Joseph Bertrand termine en remerciant l'Académie d'avoir bien voulu l'admettre parmi ses membres.

M. Pasteur était chargé de répondre à M. Bertrand; voici son début: Vous étiez célèbre à dix ans. On préférait déjà que vous seriez reçu le premier à l'Ecole polytechnique et que vous feriez partie de l'Académie des sciences. Personne n'en doutait, pas même vous. Vous étiez vraiment un enfant prodige. Parfois, vous vous amusez à vous faulter dans une classe de candidats aux grandes écoles et quand le professeur de mathématiques aborde un problème difficile, que nul ne pouvait résoudre, un de vos voisins vous prenait triomphalement dans ses bras, vous faisiez monter sur un échafaud, pour que pussiez atteindre le tableau, et, aux applaudissements des élèves et du professeur, vous donniez avec une assurance paisible la solution demandée.

M. Pasteur constate que M. Joseph Bertrand a toujours, dans ses écrits scientifiques, recherché la forme littéraire, en pensant tout bas à l'Académie française.

Après avoir dit que les grands savants, les Fontenelle, les Condorcet, les Cuvier, les Florentins, les Biot, les Claude Bernard, avaient toujours considéré le titre de membre de l'Académie française comme le couronnement de leur carrière scientifique, M. Pasteur parle de J.-B. Dumas et puis dans ses souvenirs personnels la peinture du cours de J.-B. Dumas.

M. Pasteur raconte que J.-B. Dumas le soutint dans ses premiers travaux, ainsi que tous ceux qui allaient à lui.

J.-B. Dumas fut malheureusement perdu pour la science à l'âge de moins de cinquante ans. La politique l'absorba presque complètement. Cependant, il rendit encore de grands services à la science, en présidant les commissions parlementaires scientifiques et industrielles, et en employant son influence à protéger les savants.

Mais quelque reconnaissance que doivent à M. Dumas les institutions et les savants qu'il ne cessa de protéger et d'honorer durant vingt-deux années de politique active, on ne peut se défendre d'un amer regret en songeant à ce grand espace de vie perdue pour la science. Ce regret, je l'ai senti plus vivement que personne, quand au lendemain de la chute de l'Empire, M. Dumas me demanda, avec un mélancolique sourire, de venir travailler dans mon laboratoire.

Parlant de la mort de J.-B. Dumas, M. Pasteur rappelle le mot d'Arago à la mort de Cuvier.

Etablissant ensuite un parallèle entre J.-B. Dumas et M. Joseph Bertrand, M. Pasteur termine ainsi son discours: S'il m'était permis de terminer par une de ces idées générales qu'aimait M. Dumas, je dirais que vous et lui vous êtes la personification de ce que peuvent atteindre à notre époque les existences laborieuses. Le vrai mérite dans la vraie démocratie, voilà ce que vous représentez tous deux.

La vraie démocratie est celle qui permet à chaque individu de donner son maximum d'efforts dans le monde. Un commis de pharmacie d'Alsais s'élevait, par son travail, à la présidence des savants du monde entier, quel grand exemple! Pour qu'il fut à côté de cette démocratie féconde, il en soit une autre stérile et dangereuse qui, je ne sais sous quel prétexte d'égalité chimérique, rêve d'absorber et d'anéantir l'individu dans l'Etat? Cette fausse démocratie à la goût, j'oserais dire le culte de la médiocrité. Tout ce qui est supérieur lui est suspect. En renversant le sens d'une phrase célèbre du général Foy, on pourrait définir cette démocratie: la ligne de tous ceux qui veulent vivre sans travailler, consommer sans produire, arriver aux emplois sans y être préparés, aux honneurs sans en être dignes.

Soyez donc le bienvenu, monsieur, à l'Académie française, dans cette République des lettres qui a la passion de tous les talents, qui à certains jours consacre toutes les vertus et qui place dans la supériorité en toutes choses l'idéal de l'égalité.

Ces deux discours ont été vivement applaudis par les nombreux spectateurs de cette belle fête littéraire.

Le rapport du colonel Borgnis-Desbordes

Nous avons dit que le Temps, par suite d'une indiscrétion qui a fait l'objet d'une interpellation à la Chambre, a publié le rapport du colonel Borgnis-Desbordes sur l'évacuation de Lang-Son et la retraite de Lang-Son à Chu.

En voici les conclusions: De l'enquête à laquelle je me suis livré sur les faits qui se sont passés le 28 mars, à partir du

moment où le lieutenant-colonel Herbingier a pris le commandement de la 2e brigade jusqu'à 31 mars, il ressort à mon avis les conclusions suivantes: 1° Le lieutenant-colonel Herbingier a donné l'ordre d'évacuer Lang-Son; 2° Sans s'être rendu un compte exact de la situation des vivres et des munitions et en trompant à cet égard, la confiance du général en chef dans sa dépêche du 28 mars, quatre heures du soir; 3° Sans avoir voulu faire le nécessaire pour connaître les secours en personnel, matériel et munitions qui lui étaient envoyés ou allaient l'être alors qu'il avait le télégraphe à sa disposition; 4° Sans avoir tenu compte des avis du général de Négrier et du commandant Servières, tous deux opposés à l'évacuation; 5° Sans avoir rien tenté de ce que lui prescrivaient les règlements et l'honneur pour conserver Lang-Son; 6° L'abandon de la batterie de 4 rayée de montagne et du trésor sans excuse; 7° L'évacuation des positions de Than-Moi a été faite par le lieutenant-colonel Herbingier, contrairement aux avis du général en chef et sans nécessité; 8° La destruction ordonnée par le lieutenant-colonel Herbingier, à Than-Moi, des registres de comptabilité du trésor, des appareils optiques et télégraphiques est sans excuse; 9° L'évacuation du fort de Dang-Son a été ordonnée par le lieutenant-colonel Herbingier, malgré les avis du général en chef, sous des prétextes futiles et imaginaires; 10° La retraite a été conduite avec une précipitation que rien ne justifie et sans avoir pris les mesures nécessaires pour ne laisser entre les mains de l'ennemi ni vivres ni munitions; 11° A Lang-Son le 28 mars au soir, à Than-Moi le 30 mars, le lieutenant-colonel Herbingier était dans un état de surexcitation qui l'empêchait de jouir de toutes ses facultés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL) Séance du jeudi 10 Novembre 1885

Présidence de M. Floquet

L'Exposition de 1889

M. Gastelier questionne le ministre du commerce au sujet de l'exposition de 1889.

L'orateur demande l'explication d'une circulaire qui semble indiquer un revirement dans les intentions du gouvernement. On sent les études et quels sont les moyens d'évacuation?

M. Dautremesme répond que le gouvernement est favorable à l'ouverture de des chambres syndicales, il leur a adressé une circulaire qui n'a d'autre objet que de dégager clairement l'opinion des représentants du travail. Le Parlement ne saurait se plaindre d'être entouré de trop de renseignements. (Applaudissements.)

M. Gastelier remercie le ministre de cette réponse et prend acte de la date indiquée pour le dépôt du projet.

La publication du rapport du colonel Borgnis-Desbordes

M. Lockroy questionne ensuite M. Camponon au sujet de la publication du rapport du colonel Borgnis-Desbordes qu'il a communiqué confidentiellement à deux membres de la commission de crédits et qui ne fut pas transmis au reste de la commission. C'est une offense dont la patrie et l'armée réclament la répression. (Très bien, à gauche.)

M. le général Camponon répond que cette pièce fait partie du dossier qui a été remis à M. Lockroy, aucune autre personne n'en a eu communication. Le double n'existe pas au ministère de la guerre. Il a donc été très étonné de voir cette pièce publiée dans un journal. Cette publication a été un fait irrépréhensible au premier chef et une enquête a été prescrite. Des mesures seront prises pour que des atteintes aussi graves à la discipline ne se reproduisent plus.

Les élections de la Lozère

M. Galpin présente le rapport sur les élections du département de la Lozère. Ce rapport conclut à la validation.

M. Rivière dit qu'il contestera ces conclusions. La discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Les élections de l'Ardèche

M. Le Gavrian présente le rapport sur les élections de l'Ardèche. Ce rapport conclut à la validation.

M. Leporché déclare qu'il contestera ces conclusions.

M. Madier de Montjan demande le renvoi de la discussion à mardi.

A la majorité de 323 voix contre 204 sur 524 votants, le renvoi à mardi est adopté.

Interpellation Duval

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Raoul Duval.

M. Raoul Duval interpelle sur l'étendue des droits appartenant en matière électorale aux citoyens investis de fonctions municipales électives. Il se plaint des nombreux arrêts de suspension ou de révocation pris contre les maires et les adjoints à l'occasion des élections. Ces citoyens n'ont-ils pas les mêmes droits que les autres Français? Ils ne sont pas choisis par le gouvernement, mais par le suffrage universel; ils ne sont pas subordonnés politiquement au gouvernement.

M. Allain-Targé répond que les maires et les adjoints ont les mêmes droits que les autres citoyens; ils peuvent faire de la propagande en faveur des candidats de leur choix; mais dans leurs communes, vis-à-vis des administrés, ils doivent éviter toute pression électorale.

La véritable candidature officielle est celle qui est faite par les maires. La République a toujours été trop de liberté; mais on ne peut le regretter. La République a voulu détruire la candi-